

Info.pl@ine

ZOOM SUR

BLE ET ORGE

Traitement fongicide

N° 314 – 5 mai 2010 – 3 pages

AGRO-METEO

Pluviométrie du 20 au 30 avril 2010 (mm) :

Normale	Campagne 2009 – 2010			
Melun	La Brosse– Montceaux	Melun	Nangis	Crécy-la- Chapelle
18	0	0,4	0	0,2

Températures du 20 au 30 avril 2010 (°C) :

	Normale	Campagne 2009 – 2010			
	Melun	La Brosse– Montceaux	Melun	Nangis	Crécy-la- Chapelle
Mini	5,4	5,0	6,1	5,3	6,6
Maxi	16,1	20,7	20,7	19,7	18,3

source : Météo-France

La dernière décade d'avril est marquée par une absence de pluies.

Les températures minimales se situent au niveau de la normale tandis que les maximales la dépassent de 2 à quasiment 5°C. Le 29 avril tous les postes enregistrent des températures au-delà des 25°C.

Le mois de mai débute quant à lui sous de moins bonnes auspices, les températures fléchissent fortement et le vent du nord très présent est froid et desséchant.

Les conditions pour les traitements sont loin d'être optimales, ci - après quelques repères permettant de déterminer la vitesse du vent.

Vitesse approximative du vent	Échelle de Beaufort	Description	Signes visibles	Pulvérisation
< 1 km/h	Force 0	Calme	On ne sent pas le vent ; la fumée s'élève verticalement.	Attention au traitement par journée chaude, risque de volatilisation accru
1 à 5	Force 1	Très légère brise	On sent très peu le vent ; sa direction est révélée par la fumée qu'il entraîne, mais non par les girouettes.	
6 à 11	Force 2	Légère brise	Le vent est perçu au visage ; les feuilles frémissent, les girouettes tournent.	Conditions idéales pour traiter
12 à 19	Force 3	Brise	Les drapeaux légers se déploient ; les feuilles et les rameaux sont sans cesse agités.	Éviter de pulvériser les herbicides
20 à 28	Force 4	Vent modéré	Le vent soulève la poussière, les feuilles et les morceaux de papier, il agite les petites branches ; les cheveux sont dérangés, les vêtements claquent.	Au-delà de 19 km/h ne pas traiter

BLE (stade 2 nœuds à dernière feuille enroulée)

✓ Maladies

-Septoriose :

Selon le modèle PRESEPT pour Nangis (données Bulletin de Surveillance du Végétal –BSV), les dernières contaminations ont eu lieu entre le 20 mars et début avril, elles sont responsables des symptômes observés à l'heure actuelle. Cependant, les dernières pluies risquent de faire monter la septoriose dans les étages foliaires supérieurs.

Pour la protection on peut distinguer 2 situations :

- pour les blés à 2 nœuds la F2 sort seulement d'où la nécessité de prévoir une protection pour couvrir jusqu'à l'arrivée de la dernière feuille étalée avec par exemple
➤ 500 g de chlorothalonil ou MENARA + chlorothalonil,
- pour les blés à dernière feuille bien attendre la dernière feuille étalée pour déclencher le programme fongicide.

-Rouille :

Pas de rouille observée à ce jour sur le département. Surveiller les variétés très sensibles comme TOISONDOR, HYSUN, sensibles comme ALIXAN, ALDRIC, ALTIGO ainsi que les nouveautés TRAPEZ et PLAYER.

✓ Régulateur

Fin de stade pour l'utilisation des régulateurs, pas après le stade 2 nœuds, au risque d'avoir une phytotoxicité.

ORGE d'HIVER - ESCOURGEON (stade : sortie des barbes à ¾ épiaison)

✓ Etat sanitaire

La pression de rhynchosporiose et d'helminthosporiose reste forte surtout sur les variétés sensibles avec présence de maladies sur la F3.

➤ Au stade dernière feuille-sortie des barbes appliquer le dernier fongicide, exemples de produits utilisables :

Produits et dose	IFT	Coût approximatif €/ha
ACANTO 0,3 + BRAVO PREMIUM 1,0	0,80	27
ACANTO 0,3 + JOAO 0,3	0,50	39
MADISON PACK (JOAO 0,3 + TWIST 0,075) 1 pack pour 10 ha	0,53	24
FANDANGO S 0,8	0,46	27

POIS d'HIVER (stade : début floraison pour les plus avancés)

✓ Maladies

Les anthracoses font partie des maladies courantes et les plus préjudiciables sur pois. Elles sont dues à deux champignons, *Ascochyta pisi* et *Ascochyta pinodes*, qui sont transmis par les semences et disséminés par voie aérienne (vent, pluie). *A. pinodes* se conserve très bien dans le sol.

Les attaques peuvent survenir sur l'ensemble du cycle, notamment lorsque les températures avoisinent 15-20°C avec une humidité saturante.

Les symptômes sont différents selon le champignon en cause :

Ascochyta pisi : lésions beiges à bordures foncées, avec au centre, de nombreuses punctuations noires (pycnides).



Ascochyta pinodes ou *Mycosphaerella pinodes* : petites punctuations noires pouvant s'agrandir et se rejoindre pour former de larges taches foncées. Attaques fréquentes à la base des tiges (nécroses noirâtres).

Source : UNILET



➤ Il convient de protéger le pois début floraison avec un produit à base de chlorothalonil (750 à 1000 g/ha).

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ABROGATION DE L'ARRETE MELANGES

L'arrêté du 13 mars 2006 dit « arrêté mélangé » a été abrogé, il est remplacé par un nouvel arrêté paru le 7 avril 2010.

Tous les mélanges qui ont pu être validés par l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) sur demande des différents instituts techniques avant la publication de l'arrêté du 13 mars 2006 sont dorénavant réalisables.

Pour tous les autres mélanges que vous souhaitez réaliser, vous devez respecter les consignes suivantes

sont **INTERDITS** :

1) les mélanges de produits commerciaux suivants, s'ils concernent :

- au moins un produit étiqueté T+,
- ou au moins un produit étiqueté T,
- au moins deux produits comprenant une phrase de risque R 40 ou R 68,
- ou au moins deux produits comprenant une phrase de risque R 48,
- ou au moins deux produits comprenant une phrase de risque R 62 ou R 63 ou R 64.

2) les mélanges comprenant un produit dont la ZNT est de 100 m ou plus

3) les mélanges utilisés durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats comportant :

- un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides,
- et un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des triazoles ou des imidazoles.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites

